

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 11 décembre 2018**

---

Délibération n° 2018 – 11/12/2018 – 14

*Evolution du service de formation des personnels du pôle RH*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Comité technique rendu en sa séance du 29 novembre 2018

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 23 voix pour (unanimité) :**

**l'évolution du service de formation des personnels en service de développement des ressources humaines.**

Dijon, le 12 décembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

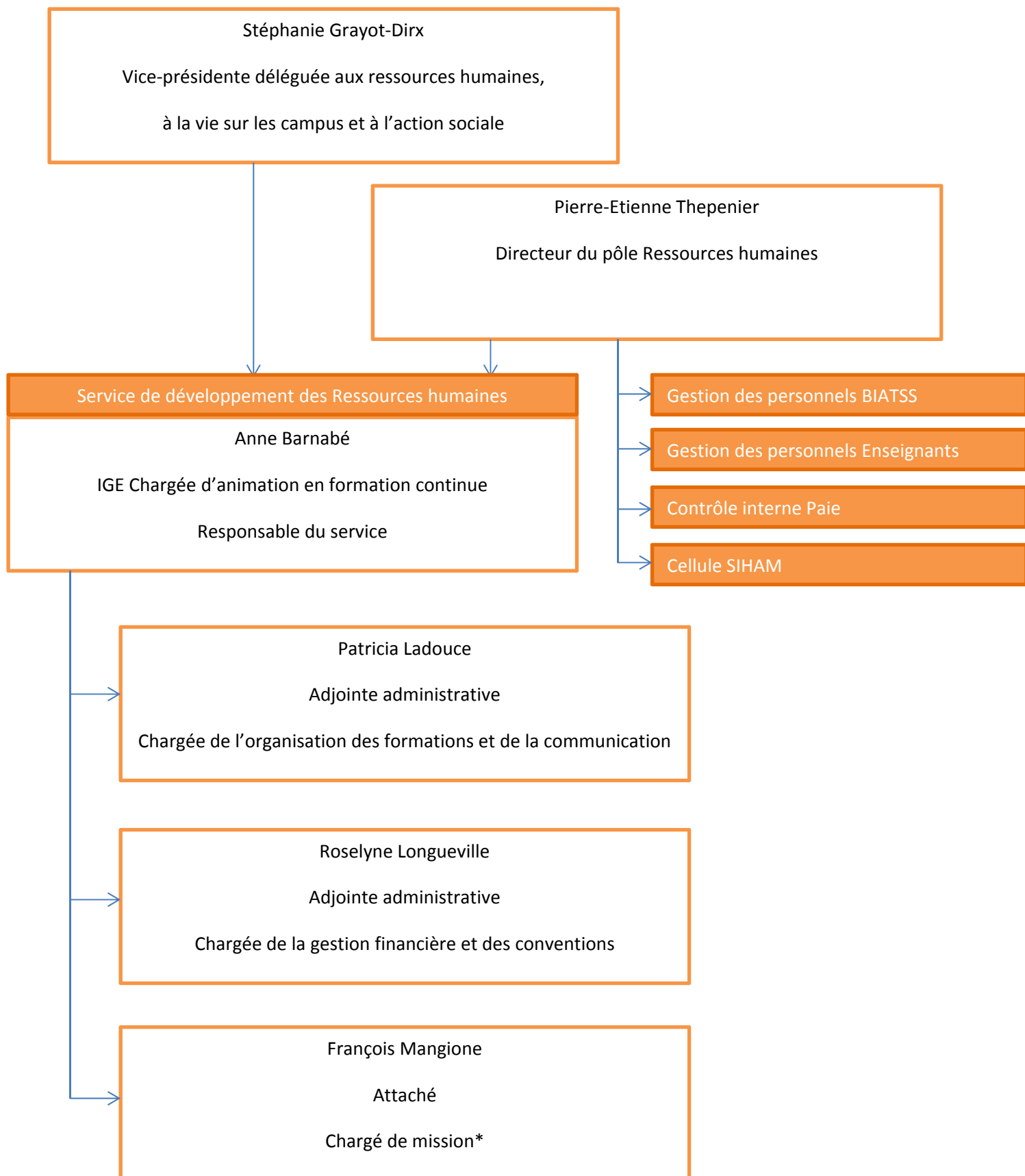


Alain BONNIN

*P.J. : Organigramme*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



\*Missions pour 2019

Conception et animation de formations

Fiabilisation des données

Liaison avec le service hygiène et sécurité

Appui au travail de recherche sur le handicap